

De: thierry.lefebvre@uicn.fr
Objet: Nouveau message de Pré-évaluation
Date: 22 juillet 2014 09:54
À: thierry.lefebvre@uicn.fr



Nom

Yves LUGINBÜHL

Fonction

directeur de recherche émérite au CNRS

Institution

UMR LADYSS, CNRS

Courriel

yves.luginbuhl@univ-paris1.fr

Date

07/21/2014

Choix des critères

Q1. Sur quel critère du dossier porte votre évaluation ?

Critère (vii) : Phénomènes naturels et beauté des paysages

Description des valeurs

Q2. Quel est le niveau de spécificité ou d'universalité des valeurs mises en avant pour le bien proposé ? Décrivez les valeurs ayant une pertinence globale et pourquoi vous les considérez comme telles.

Qu'entend-on par valeur ? S'agissant du critère (vii), il devrait s'agir de la beauté exceptionnelle ou de la dimension exceptionnelle du bien, telle qu'elle apparaît dans l'étude de l'UICN/ICOMOS. Telle qu'elle est considérée, la dimension du bien (en altitude, en dénivelé, etc.) n'a rien d'exceptionnel. Quant à la beauté ou la valeur esthétique, il est essentiel de se référer à une définition ou une réflexion actualisée par rapport aux nouvelles connaissances acquises par la communauté scientifique internationale, sans exclusive et sans références préférentielles. Je retire de l'étude évoquée que l'orientation devrait se porter sur la signification du bien en termes d'esthétique prise au sens large et non formel (couleurs, textures, etc.) qui est dépassé. La signification du bien renvoie non seulement à la catastrophe de 1902 ! qui a fait 30.000 morts mais aussi à la valeur anthropologique du bien en tant que source de connaissances empiriques locales de la nature (pharmacopée, culture créole de la nature, symbolique de la nature, etc.)

Q3. Est-ce que le dossier technique démontre de façon convaincante l'existence d'une valeur universelle exceptionnelle et justifie suffisamment pourquoi le site devrait être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial? Expliquer pourquoi.

Je ne peux répondre de manière abrupte à cette question complexe. Je pense que le problème de l'évaluation de cette VUE est celui de la confrontation d'idéologies et de pensées d'experts internationaux qui ne partagent pas tous la même culture et tant que l'on ne fera pas l'effort de revoir les orientations de la Convention, on en restera à des évaluations convenues, conformistes alors que paradoxalement l'UNESCO est là pour défendre les cultures des peuples et que l'on s'en remettra à des avis d'experts qui appartiennent à l'élite sociale.
Il est essentiel de conduire une réflexion globale sans parti pris et de se débarrasser des vieilles visions archaïques de l'esthétique.

Valeurs scientifiques du site

Q4. En quoi les valeurs scientifiques du bien sont-elles de niveau international ?

C'est essentiellement la biodiversité exceptionnelle, soulignée par l'étude de l'IUCN sur les lacunes qui la concernant, qui justifie l'attribution des critères ix et x. En ce qui concerne le critère vii, comme je l'ai évoqué, la question est bien plus difficile si on ne procède pas à une révision théorique et fondamentale de l'esthétique. Cette révision est essentielle et ce n'est pas en appliquant la méthode du Landscape Character Assessment que l'on pourra justifier le niveau international. C'est en reprenant la question à sa

Un caractère essentiel que l'on pourra justifier le niveau international. C'est en reprenant la question à sa base en s'appuyant sur les avancées des dernières décennies de la recherche sur les représentations sociales des paysages dont il n'est pas fait grand cas dans la partie ICOMOS de l'étude IUCN/ICOMOS que l'on pourra progresser.

Q5. Est-ce que le bien proposé est le seul ou le principal site où des progrès scientifiques majeurs ont été (ou sont) réalisés, qui ont apporté une contribution importante à la compréhension des valeurs pour lesquelles le bien est proposé?

Difficile également de répondre. C'est l'analyse comparative qui pourra parvenir à répondre à cette question et n'étant pas missionné pour cette tâche, je ne m'aventurerai pas dans cette voie. Mais l'étude IUCN/ICOMOS le souligne avec justesse, cette analyse comparative doit reprendre l'ensemble des attributs du bien pour les confronter avec ceux d'autres biens similaires. Je précise également que le critère vii ne peut être pris isolément mais articulé avec d'autres de manière à voir s'ils se confortent mutuellement.

Q6. Quelles sont les perspectives de nouvelles découvertes scientifiques sur le site, et quels types de découvertes pourraient être anticipés?

Dans ma conception de l'esthétique, puisque c'est du critère vii qu'il s'agit, c'est en recherchant un approfondissement de la culture locale créole de la nature et de ses relations avec la biodiversité que l'on pourra progresser, même si on abandonne ce critère pour le remplacer par le critère vi (être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle)

Analyse comparative

Q7. Les sites comparés dans le dossier technique sont-ils équivalents ? Si non, expliquer pourquoi

Le dossier n'en est pas à cette phase et la question ne peut trouver de réponse pour le moment. L'un des sites les plus proches pourrait être les pitons de la Réunion ou certaines îles des Caraïbes.

Q8. Existe-t-il d'autres sites à l'échelle nationale, régionale et mondiale qui contiennent des valeurs d'un niveau similaire ou supérieur? Si oui, indiquer le nombre de sites concernés et donner quelques exemples précis si possible

idem dernière question

Intégrité et périmètre

Q9. Est-ce que le bien proposé répond aux conditions d'intégrité et, si non, quels sont les besoins pour remplir ces conditions ?

Sur les zones centrales, le bien répond à ces conditions sauf toutefois peut-être le sud de l'île et la péninsule de la Caravelle en raison de nombreuses occupations souvent sauvages par des constructions intempestives. De même se pose la question des installations touristiques qui constituent l'une des activités économiques essentielles de La Martinique. Tout ceci est à voir précisément d'abord dans les limites des zones centrales et tampons et le plan de gestion.

Q10. Le bien a-t-il subi les effets négatifs du développement, de la négligence ou de tout autre processus de dégradation ? Si oui, préciser lesquels.

C'est à la fois l'extension de l'urbanisation diffuse et l'usage des pesticides dans la culture des bananes qui expose le bien à des risques, comme la vulnérabilité aux cyclones.

Q11. Les éventuels processus à l'origine des dégradations sont-ils maîtrisés ? Expliquer.

Les autorités prennent des mesures de limitation de l'urbanisation mais l'extension sauvage des constructions diffuses est toujours possible. Pour l'usage des pesticides, des recherches sont en cours pour voir comment analyser les conséquences sur les milieux terrestres et aquatiques et engager des actions avec les exploitants agricoles. En ce qui concerne l'exposition aux cyclones, des cartes de vulnérabilité existent et devraient pouvoir conduire à la mise en oeuvre de mesures adéquates (difficile cependant à faire appliquer).

Evaluation générale du dossier

Q12. Le dossier technique et la fiche de déclaration de valeur universelle exceptionnelle comporte-t-elle des erreurs factuelles (préciser les principales d'entre-elles le cas échéant) ?

Pour le moment, c'est la question de la pertinence des critères vii et viii qui est en cause et doit aboutir à

une réflexion globale et approfondie.

Q13. Quels sont les principaux points forts du dossier ?

Le principal point fort est la biodiversité exceptionnelle des volcans et forêts de la Martinique, qui pourrait s'articuler avec la culture créole de la nature, insuffisamment approfondie pour le moment

Q14. Quels sont les principaux points faibles du dossier ?

La pertinence du critère viii concernant l'histoire et les caractères du volcanisme qui, comme on l'a vue avec les Volcans d'Auvergne, pose de nombreuses questions et soulève celle en particulier de l'indépendance des experts de l'IUCN.

Q15. Commentaires additionnels

Je propose d'analyser la pertinence du critère vi en travaillant sur la culture créole de la nature et ses corrélations avec le volcanisme et la biodiversité.

Q16. Quelles références autres que celles mentionnées sur ce site avez-vous utilisé pour réaliser cette pré-évaluation?

Les travaux des programmes de recherche sur le paysage du ministère de l'écologie français que je préside depuis 2000 (et membre depuis 1998). Les travaux de chercheurs américains, anglais, néerlandais, italiens, français, espagnols, etc., que j'ai largement utilisés dans mon dernier ouvrage "La mise en scène du monde. Construction du paysage européen" paru en octobre 2012 aux Editions CNRS, et dont la liste serait trop longue à reproduire.

Q17. Pouvez-vous suggérer des experts pour compléter la pré-évaluation du dossier technique?

Je pourrais proposer Madame Isabelle Longuet, directrice de la Mission Val de Loire, organe de gestion du site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial qui a une excellente connaissance des biens inscrits et des procédures ou de l'évolution de la législation.

Ou Madame Josefina Gomez Mendoza, géographe espagnole, qui fut présidente de l'Association des géographes espagnols.

Ou encore Graham Fairclough qui est professeur de géographie à l'Université de Newcastle